



DELIBERATION N° 2025-05-13-01
DU CONSEIL ACADEMIQUE SIEGEANT EN FORMATION RESTREINTE
AUX PROFESSEURS DES UNIVERSITES DE L'UNIVERSITE DE PERPIGNAN

Composition nominative du comité de promotion
pour la voie d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés
Section 02 – droit public

- VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- VU le code de l'éducation article L952-6 modifié par la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;
- VU le code général de la fonction publique, notamment son article L. 523-1 ;
- VU le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs ;
- VU le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 modifié par le décret n°2023-172 du 9 mars 2023 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;
- VU l'arrêté du 4 mars 2025 fixant pour l'année 2025 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;
- VU la modification des Lignes Directrices de Gestion ministérielles du 25 mars 2024 relatives à la promotion interne des enseignants chercheurs ;
- VU les statuts de UNIVERSITE DE PERPIGNAN (VIA DOMITIA) modifiés par le conseil d'administration dans sa séance du 13 décembre 2019 ;
- VU le procès-verbal de délibération du conseil académique restreint de UNIVERSITE DE PERPIGNAN (VIA DOMITIA) dans sa séance du 13 mai 2025, portant avis favorable sur la composition nominative du comité de promotion mis en place au titre de la voie d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil académique siégeant en formation restreinte émet un avis favorable à la composition nominative du comité de promotion mis en place au titre de la voie d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés :

Mme Samira EL YACOUBI, Professeur des universités, en section 61, Université de Perpignan (UPVD), Présidente du comité de promotion ;

M. Emmanuel CARTIER, Professeur des universités, en section 02, Université de Lille ;

Mme Florence CROUZATIER-DURAND, Professeur des universités, en section 02, Université Côte d'Azur ;

M. Sébastien KOTT, Professeur des universités, en section 02, Université de Poitiers ;

Mme Aude ROUYERE, Professeur des universités, en section 02, Université de Bordeaux.

Fait à Perpignan, le 15 mai 2025



Le Président de l'Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET